



Mairie  
d'OYEU 38690

☎ 04.76.06.69.60

Mail: [secretariat@oyeu.fr](mailto:secretariat@oyeu.fr)

## **DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES** **PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2026 :**

- ✚ D2026-01 : Modifications du règlement de location des salles communales au « Chapitre III. Conditions d'utilisation », des précisions sont apportées sur l'ensemble de ce chapitre avec un ajout spécifique sur la présence d'un limiteur de son à la salle des fêtes du Verney.
  
- ✚ D2026-02 : Autorisation donnée au Maire de signer les conventions, 2024-2025 (régularisation) et 2025-2026, de participation au fonctionnement du Centre Médico Scolaire de la Côte-Saint-André. Ce centre assure le suivi des élèves scolarisés à Oyeu et la participation financière s'élève à 1 € par élève pour les années concernées.

M. Christophe BENOIT, Maire.

